

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des expositions d'Anhiac, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

Date convocation : 02/04/2024

Date affichage : 02/04/2024

PRESENTS :

Titulaires : LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, ROUBINET Florient, LATOUR Bernadette, GRANDCHAMP Sylviane, LAGORCE Isabelle, BOUTOT Daniel, RODRIGUES Antonio, MICHEL Elisabeth, BALCAEN Philippe, PUJOLS Jean-Louis, MOUSSEULT Philippe, DEPRAETE BISBROUCK Odile, TOURNAIRE Florent, TURBANT Claude, CHERQUI Didier

Suppléants : DESVAUX Rolande

EXCUSES : MERCIER Gérard, MICHEL Françoise, BOADA Stéphane

ABSENTS : ROMER Corinne, PECOU Catherine, CHAMPAGNE Jean-Marie, FERENCZI Guilaine, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie

Secrétaire de séance : MOUSSEULT Philippe

N° : 2024-007

Objet : SERVIETTES DE TABLE – CHOIX DU FOURNISSEUR

Monsieur le Président informe le Comité syndical qu'une étude a été lancée en début d'année pour la fourniture de serviettes de table en tissu dans les cantines afin de réduire les coûts et les déchets.

Plusieurs fournisseurs ont été sollicités et les tarifs et qualités de produits sont très variables.

Une grille de comparaison fait ressortir qu'AMAZON est le fournisseur qui semble le plus en adéquation avec les différentes exigences du syndicat.

Le Comité Syndical,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

De retenir les prestations d'AMAZON pour l'achat de 480 serviettes.

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Adopté à l'unanimité

**Le Secrétaire de séance,
M. Philippe MOUSSEULT**

**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

HAUTEFORT le 11/04/2024

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 15/04/2024

